

CONTACT

SEPTEMBRE
2021

Vol. 40

No 4

ISSN 0830 0084



MOT DU MAIRE

DÉROGATION MINEURE... pas toujours possible !

Une dérogation mineure est une procédure qui permet au conseil municipal d'accepter une non-conformité mineure au règlement de zonage sur une propriété. Toutefois, tout n'est pas admissible !

En 2021, la Municipalité de St-Elzéar s'est retrouvée devant les tribunaux pour un dossier de dérogation mineure. Ce cas a permis de mettre en lumière des pratiques souvent observées dans les municipalités, mais qui ne respectent pas la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Voici les principales leçons à retenir :

- Le demandeur doit démontrer le **préjudice sérieux** qu'il subit si la dérogation mineure n'est pas accordée. Et ce préjudice ne peut être monétaire. Par exemple, les frais que devrait déboursier un propriétaire pour déplacer une remise qui ne respecte pas les marges ne constituent pas un préjudice sérieux !
- La dérogation mineure doit concerner un élément **mineur**, comme son nom l'indique ! De plus, la non-conformité ne peut avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins. Elle doit également respecter les objectifs du plan d'urbanisme.
- Enfin, les demandes de dérogations mineures sont d'abord étudiées par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) puis par le conseil municipal. Et tous les critères mentionnés précédemment sont essentiels et pris en compte dans l'évaluation de la demande.

Vous conviendrez donc qu'il ne s'agit pas seulement de demander pour obtenir ! Lorsque vous prévoyez des travaux de rénovation, d'aménagement ou de construction, il est préférable de bien vous informer auprès de l'inspecteur municipal, d'obtenir votre permis avant les travaux et de respecter les conditions prévues au permis.

Francis St-Pierre, maire

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Monsieur Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n°1 Monsieur Yve Rouleau
Poste n°2 Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3 Monsieur Simon Dubé
Poste n°4 Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5 Monsieur David Leblanc
Poste n°6 Monsieur Francis Rodrigue

Nous joindre:

-Bureau municipal	418 723-2816
-Télécopieur	418 723-0436
-Salle polyvalente	418 724-0900
-Bibliothèque	418 724-0821
-Centre communautaire	418 723-1747
-Service des loisirs	418 725-5389

VIE MUNICIPALE

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances du 5 juillet et du 2 août 2021

Monsieur le maire, Francis St-Pierre, dépose le rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2020.

Avis de motion est donné par Monsieur David Leblanc qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 494-2021 sera proposée.

Les élus municipaux adoptent le règlement de concordance 492-2021 modifiant le plan d'urbanisme 429-2014 de Saint-Anaclet-de-Lessard afin d'assurer la concordance au règlement 20-02, au règlement 06-18, d'adopter des modifications aux plans des affectations du sol et l'ajout d'un article sur le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble. (RES. 2021-07-84)

Les élus municipaux adoptent le règlement de concordance 493-2021 modifiant le règlement de zonage 428-2014 de Saint-Anaclet-de-Lessard afin d'assurer la concordance aux règlements 06-18 et 20-02, d'adopter des modifications aux plans de zonage et de modifier la superficie des abris sommaires. (RES. 2021-07-85)

Les élus municipaux accordent une dérogation mineure pour l'empiètement de la résidence du 50, rue Jean dans la marge latérale gauche. (RES. 2021-07-86)

Les élus municipaux accordent une dérogation mineure concernant l'implantation d'une clôture en maille de fer recouvert de vinyle pour le 69, rue Roy. (RES. 2021-07-87)

Les élus municipaux refusent la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une remise pour le 69, rue Roy. (RES. 2021-07-88)

Les élus municipaux désignent monsieur François Therriault, inspecteur régional de la MRC de Rjmouski-Neigette, comme inspecteur afin d'assurer l'application des règlements d'urbanisme et d'environnement. (RES. 2021-07-89)

Les élus municipaux confirment la participation financière de la municipalité à l'OHRN pour 2021. (RES. 2021-07-90)

Les élus municipaux acceptent la soumission du Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup pour une étude géotechnique pour le nouveau quartier projeté pour un montant maximal de 15 000 \$ plus taxes. (RES. 2021-07-91)

Les élus municipaux acceptent de verser une contribution financière de 2000 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier régional de Rimouski à l'occasion du Défi Anaclais 2021. (RES. 2021-07-92)

Les élus municipaux autorisent la circulation des motoneiges sur le Rang 4 Est, entre la gravière et la porcherie pour l'hiver 2021-2022 (RES. 2021-07-93)

Les élus municipaux offrent leur appui à la FQM suite à la découverte de dépouilles d'enfants sur les sites d'anciens pensionnats autochtones. (RES. 2021-07-94)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Pesca pour des tests de sol pour le nouveau quartier projeté pour un montant de 9975 \$ plus taxes. (RES. 2021-07-95)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Ponts Experts pour la réfection du pont du chemin de l'Étang pour un montant de 22 400 \$ plus taxes. (RES. 2021-07-96)

Les élus municipaux participent aux quotes-parts associées aux logiciels de permis et de paiements en ligne pour un montant de 1179,68 \$ (taxes applicables incluses). (RES. 2021-07-97)

Avis de motion est donné par monsieur Simon Dubé qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 495-2021 sera proposée.

Avis de motion est donné par madame Vanessa Lepage-Leclerc qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 496-2021 sera proposée.

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Denis Bernier qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 497-2021 sera proposée.

Avis de motion est donné par madame Vanessa Lepage-Leclerc qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 498-2021 sera proposée.

Les élus municipaux adoptent le règlement 494-2021 sur la gestion contractuelle. (RES. 2021-08-102)

Les élus municipaux adoptent la définition d'exigences pour le transport en vrac dans les contrats octroyés par la Municipalité. (RES. 2021-08-103)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Stantec pour des services de génie civil dans le cadre de travaux de scellement de fissures pour un montant de 5000 \$ plus taxes. (RES. 2021-08-104)

VIE MUNICIPALE



Affichage des avis publics de la Municipalité

Le conseil municipal adoptera le 7 septembre prochain un nouveau règlement sur l'affichage de ses avis publics.

Comme le Code municipal l'exige, tous les avis publics seront disponibles sur le site internet de la Municipalité.

De plus, les élus ont choisi d'afficher aussi tous les avis au bureau municipal afin de favoriser l'accès à l'information.

Congé férié

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 6 septembre en raison de la fête du Travail.

Séance du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 7 septembre 2021

COLLECTE DES GROS REBUTS (OCTOBRE 2021)

Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets.

Désormais, il n'est plus nécessaire de s'inscrire pour la collecte. Elle débutera le **mardi 12 octobre à 8 heures**. Il est important de déposer vos gros rebuts la veille de la collecte, soit le **lundi 11 octobre**, car notre équipe ne passera qu'une seule fois.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes, les toilettes, les lavabos, les tapis, le prélat, le fer.

MATÉRIAUX NON ACCEPTÉS

Les sacs de pelouse, les branches et les feuilles mortes. Les matériaux de construction, de rénovation, le bois, le bardage, les briques, les blocs de béton, les châssis, les portes, les clôtures, les gallons de peinture, les décapants, l'huile usée (peu importe le contenant), les bonbonnes de propane, les batteries, le matériel informatique et électronique (ordinateur, écran, imprimante, télécopieur et téléviseur) et les pneus.

Vous pouvez aller porter vos pneus (sauf ceux de tracteurs) à l'entrepôt municipal au 350, rue de la Gare.

Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.

Pour informations, vous pouvez nous joindre au 418 723-2816 ou par courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca

LOISIRS ET CULTURE

LOCAL DES JEUNES

Le local des jeunes ouvre ses portes du mardi au jeudi, et ce, à partir du 7 septembre, de 18 h à 21 h. Lorsque la patinoire est en opération, le local est ouvert tous les jours. On peut rejoindre le local des jeunes au 418 724-0900.

Zumba Fitness est de retour !!

Au local du service de garde de l'école des Sources.

Mardi 19 h :

Du 14 septembre au 30 novembre (12 semaines)

Jeudi 19 h :

Du 16 septembre au 2 décembre (12 semaines)

100 \$ 1 fois/semaine

190 \$ 2 fois/semaine

Places limitées. Inscriptions par téléphone ou par texto. Notez que le passeport vaccinal est obligatoire.

Pour informations: Marie-Andrée Guay, 418-318-5909

Karaté kyokushin

Les inscriptions aux cours de karaté pour les débutants, ceintures oranges, bleues et jaunes se tiendront le 8 septembre de 18 h 15 à 19 h 15 au centre communautaire Régis-St-Laurent.

Les inscriptions pour les ceintures vertes, brunes et noires se tiendront également le 8 septembre à la même place, mais de 19 h 30 à 20 h 30.

Notez que le passeport vaccinal est obligatoire.

Pour informations, communiquez avec René Lanteigne au 418-732-9710.

Gymnastique Holistique Education somatique Session automne 2021

La Gymnastique Holistique (GH) est une approche qui repose sur la conscience de soi. Son enseignement est basé sur une connaissance précise de l'anatomie et de la physiologie du corps. Les mouvements proposés tiennent compte des conditions spécifiques de chacun. La praticienne enseigne les mouvements en guidant les participants. Elle ne démontre pas le mouvement, ce qui élimine la possibilité d'aller trop loin sans être à l'écoute des sensations présentes.

Les bienfaits de la Gymnastique Holistique

Assure la détente physique et mentale; Redonne de la mobilité, de la souplesse et de la force musculaire; Soulage les malaises et les douleurs; Enseigne à être plus efficace tout en économisant l'énergie; Favorise la prévention de la maladie et le maintien de la santé; S'intègre facilement dans la vie quotidienne; Permet de retrouver le plaisir de bouger.

Quand : Du 14 septembre au 16 novembre inclusivement

Heure : 17 h

Où : Centre communautaire (3, rue Principale Ouest)

Le passeport vaccinal est obligatoire.

Pour informations et inscription : 418 725-0930

Colombe Bernier, diplômée en Gymnastique Holistique, éducation somatique.

ORGANISMES



Bonjour mesdames,

Cercle de Fermières St-Anaclet

Une réunion régulière et l'assemblée générale se tiendront le **mardi 14 septembre à 13 h 30** à la salle Marie-Louise-Poirier. Les dames qui désirent devenir membre, vous pouvez me contacter par courriel Secr.Fed4.ST-ANACLET@cfq.qc.ca ou par téléphone (418) 722-7406. Veuillez confirmer votre présence à cette rencontre avant le 7 septembre 2021, soit par courriel ou par téléphone. Cela nous permettra de préparer la salle adéquatement et dans le respect des consignes sanitaires.

Au plaisir de se rencontrer ! Céline St-Pierre, secrétaire

Reprise des cours de peinture avec Deny Cloutier

Un petit coucou pour dire qu'au mois d'octobre nous reprendrons les cours de peinture avec Deny Cloutier au centre communautaire en soirée. Détails à suivre en septembre.

Au plaisir de se rencontrer,

Pour informations : Réjeanne Fournier au 418-724-7471

CLUB 50 + St-ANACLET

Activités 2021 -2022

C'est avec un grand plaisir que nous vous revenons avec nos activités. À noter que sauf pour Vie active, tout se déroule au centre Régis-St-Laurent. Nous vous attendons en grand nombre et nous vous accueillerons avec joie. Voici nos principales activités :

- Pétanque inscription le 14 septembre 2021 - débute le 21 septembre
- Dîner de Noël 50 ans et + le 11 décembre 2021
- Tournoi de pétanque le 19 février 2022
- Brunch Fête des Mères le 8 mai 2022

- Pétanque : tous les mardis soir
- Baseball poche : jeudi à 13 h 30 – débute le 16 septembre 2021
- Vie active: mardi matin à 9 h 30 – débute le 21 septembre 2021
- Cartes: mercredi 13 h 30 – débute le 29 septembre 2021
- WII : à déterminer

Le port du masque est obligatoire en entrant dans le centre communautaire ainsi que pour les déplacements à l'intérieur du centre.

Lise Brillant, présidente.



AFEAS

La fin de l'été marque le début de nos rencontres mensuelles. Toutes les membres seront appelées sous peu avant la première rencontre qui aura lieu le troisième mardi de septembre, si la situation Covid reste inchangée, et par la suite tous les troisièmes mardis du mois, sauf pour des événements spéciaux comme le 6 décembre ou le 8 mars et à l'occasion de Noël.

L'Afeas travaille toujours sur les dossiers du travail invisible et de la violence faite aux femmes et aux filles, entre autres. Vous désirez vous joindre à l'Afeas ? Contactez moi (418-723-4125) ou Jeannine Marquis (418-724-9894).

Raymonde Vandal, présidente.

VIE COMMUNAUTAIRE



SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AUTOBUS SCOLAIRE

Malheureusement, de nombreux conducteurs affichent un comportement dangereux envers les autobus scolaires lorsque ces derniers sont à l'arrêt pour faire embarquer ou débarquer les enfants de notre municipalité. Nous tenons à vous rappeler que ne pas s'arrêter devant un autobus scolaire dont les feux sont en marche, le croiser ou le dépasser **c'est 9 points d'inaptitude et une amende entre 200 \$ et 300 \$.**

Pour la sécurité de nos enfants, respectez les autobus scolaires lorsqu'ils sont à l'arrêt!

**TRANSPORT
COLLECTIF
RURAL**
RIMOUSKI-NEIGETTE



PROJET-PILOTE de transport collectif

ARRÊTS

Coin rue Bérubé/rue 23 avril 2001

Église

Bureau municipal

HORAIRE

Lundi au vendredi

Départ de St-Anaclet vers Rimouski : 7 h 30
(Arrivée vers 7 h 45)

Départ de Rimouski vers St-Anaclet : 16 h 45
(Arrivée vers 17 h)

Vous pouvez monter ou descendre n'importe où sur le trajet, il suffit de le mentionner lors de la réservation.

TARIFS

Régulier : 2,37\$/déplacement (à l'achat de 40) ou 5,00\$ à l'unité

Étudiant : 1,62\$/déplacement (à l'achat de 40) ou 3,50\$ à l'unité

Paiement en ligne ou par la poste

Une réservation doit être faite pour chaque déplacement, en ligne ou par téléphone.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION : transportrn.ca ou 418 724-5155

Concours Du jardin dans ma ville

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la municipalité vous annonce sa participation au grand concours *Du jardin dans ma ville*, réservé aux municipalités Fleurons du Québec.

Vous aimez votre cadre de vie et souhaitez contribuer à son verdissement et à l'essor de l'agriculture urbaine? Aidez-nous à gagner le concours Du jardin dans ma ville, en votant en ligne pour le projet d'aménagement paysager de notre municipalité!

En récoltant le plus de votes possibles d'ici le 17 septembre 2021, nous courons la chance de gagner la visite de l'équipe de professionnels horticoles *Du jardin dans ma vie*. Lors de cet événement, ils réaliseront la métamorphose d'un lieu public ou communautaire de la municipalité, ajoutant une touche de vert à notre environnement.

Pour connaître les projets d'aménagement inscrits au concours et voter en ligne, rendez-vous dès maintenant au dujardindansmavie.com/concours-du-jardin-dans-ma-ville/.